REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0376

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2014 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2015

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Eymard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014

Délibération n° 2014-0376

commission principale :	finances, institutions et ressources
objet :	**Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2014 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2015**
service :	Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005-2950 du Conseil du 19 septembre 2005, monsieur le Président a été autorisé à signer un contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'épargne, contrat transféré au Crédit foncier et destiné, tout d'abord, à financer à court ou moyen terme, les équipements de la collectivité et, ensuite, à lui permettre d'ajuster sa trésorerie.

Ce contrat de couverture permet à la Communauté urbaine de Lyon de bénéficier, en conformité avec les circulaires ministérielles des 22 février 1989 et 7 février 1995, de la souplesse d'utilisation des crédits de trésorerie et de la possibilité de consolidation des montants empruntés, imputés alors en section d'investissement, après décision spécifique de l'assemblée délibérante. Ils offrent donc une possibilité d'arbitrage sur les taux d'intérêt par rapport à la ligne de trésorerie ouverte par délibération particulière et l'endettement à long terme classique.

A l'occasion de la clôture budgétaire, en décembre de l'exercice 2014, la Communauté urbaine entend procéder à la consolidation des fonds appelés dans ce contrat, à hauteur de 60 M€ au plus, afin de constater, au compte 16, les ressources qui lui ont permis de financer sa section d'investissement au cours de l'exercice 2014.

De même, au début de l'exercice 2015, la collectivité pourrait procéder à un remboursement anticipé, à hauteur de 60 M€ au plus si les circonstances le permettent.

Les fonds correspondants seraient à nouveau suivis à partir de cette date, hors budget, par le comptable dans les comptes financiers, conformément aux circulaires ministérielles précitées.

Ainsi, du 1er janvier au 31 décembre 2015, les fonds prêtés seraient suivis hors budget par le comptable dans les comptes financiers. Les frais financiers (intérêts et commissions) feraient l'objet d'inscriptions budgétaires aux comptes de charges financières (compte 661 du budget principal et des budgets annexes des eaux et de l'assainissement).

Pour mémoire, les conditions financières du contrat en cours, qui viendra à échéance le 1er février 2016, sont les suivantes :

- plafond d'utilisation jusqu'au 1er février 2016 : 60 M€,
- index de variation du taux d'intérêt :

  . Tempe avec une marge de 0,0775 %,
  . Euribor 1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois + 0,037 %,
  . TAG 1 mois, 3 mois, 6 mois et TAM + 0,0775 % ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à encaisser tout ou partie des 60 M€ à la fin de l'exercice 2014 sur le contrat de prêt multi-index reconstituable du Crédit foncier et à les rembourser dès que possible en 2015.

2° - Les crédits budgétaires sont inscrits en recettes pour l'exercice 2014 et seront inscrits en dépenses pour l'exercice 2015 au budget principal - compte 164 41 - opération n° 2374.

3° - Autorise monsieur le Président à mettre en œuvre, du 1er janvier au 31 décembre 2015, le contrat de prêt multi-index reconstituable du Crédit foncier permettant, en utilisation de trésorerie, à l'intérieur de l'exercice budgétaire, des remboursements et des retirages comptabilisés aux comptes financiers, pour un montant maximal de 60 M€.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.